

Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 4 octobre 2004, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

En présence des conseillers :

Messieurs Joël Bernier, Denis Boulanger, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Nancy Guichard et monsieur Gaston Bernier sont absents.

Madame Hélène Painchaud, secrétaire-trésorière est également présente.

01. Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

02. Adoption de l'ordre du jour

04-10-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Joël Bernier

Et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté, le varia restant ouvert.

Adopté.

03. Adoption du procès-verbal

04-10-02 Adoption du procès-verbal

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 septembre 2004, soit accepté tel que présenté.

Adopté.

a) Suivi au procès-verbal

Les conseillers n'ont aucune question concernant le procès-verbal.

04. Correspondance

04-10-03 Don à la Fondation de la faune du Québec

Considérant que la Fondation de la faune du Québec sollicite ses partenaires afin de poursuivre son engagement envers la protection et la mise en valeur de la faune et de ses habitats ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Joël Bernier

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues accorde un montant de 25 \$ à la Fondation de la faune du Québec.

Adopté.

Pour faire suite à une demande de monsieur le maire, la MRC de Montmagny a transmis la copie d'une résolution adoptée par le Conseil des maires ainsi que celle d'une lettre adressée à monsieur Jacques Chagnon, ministre de la Sécurité publique ayant pour objet « Municipalité de l'Isle-aux-Grues – Demande de reconnaissance d'un statut particulier ». Ces documents seront transmis à monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet afin d'obtenir son appui dans ce dossier.

Pour faire suite à une demande de madame Élisabeth Barbeau de Trinôme Inc, pour l'utilisation des photos de l'île publiées sur le site Internet, les membres du Conseil ont conclu que ces photos ne nous appartiennent pas et que, par conséquent, madame Barbeau doit obtenir l'autorisation des personnes concernées.

Suite à une discussion, les conseillers décident de ne pas adhérer, pour 2005, à Québec Municipal.

04-10-04 Don à l'Arc-en-Ciel

Considérant que le regroupement de parents et de personnes handicapées l'Arc-en-Ciel est présentement en campagne de financement pour une maison d'hébergement/répit adaptée sécurisée la « Maison de l'Arc-en-Ciel » ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Joël Bernier

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues accorde un montant de 25 \$ pour une maison d'hébergement/répit adaptée sécurisée la «Maison de l'Arc-en-Ciel ».

Adopté.

04-10-05 Adoption du budget pour l'année 2005 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny

Considérant que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny a transmis à la municipalité son budget pour l'année 2005 ;

Considérant que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny présente un budget équilibré soient des dépenses de fonctionnement totalisant 86 922 \$ et des revenus estimatifs de 86 922 \$;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues adopte le budget 2005 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny.

Adopté.

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) a fait parvenir une copie de ses règlements généraux ainsi que les modifications adoptées par le conseil d'administration.

04-10-06 Nomination d'un inspecteur des bâtiments adjoint

Considérant que la Municipalité a signé un protocole d'entente avec la MRC de Montmagny pour faire appel au service de l'inspection générale ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Joël Bernier

Et unanimement résolu

Que Hélène Painchaud soit nommée inspecteur des bâtiments adjoint de la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues en cas d'absence de l'Inspecteur régional et qu'elle soit autorisée à émettre les permis nécessaires dans l'exécution de son mandat, lequel a l'étendue suivant :

- Application des règlements d'urbanisme ;
- Application du règlement des nuisances ;
- Inspection relative à la salubrité publique ;
- Application des normes de distances séparatrices à l'égard des bâtiments agricoles ;
- Application relative à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec ;
- Application relative à la Loi sur la qualité de l'environnement et des règlements y afférents ;
- L'émission de permis et certificats pour les nouvelles constructions, rénovations, démolitions, changement d'usage, autorisations diverses applicables à la réglementation d'urbanisme ;

Que Hélène Painchaud soit autorisée à émettre des constats d'infraction pour et au nom de la Municipalité.

De transmettre cette résolution à monsieur Daniel Racine de la MRC de Montmagny.

Adopté.

Pour faire suite à une demande de madame Ginette Vézina et monsieur Jean-Yves Roy, la Commission de protection du territoire agricole du Québec, dans son orientation préliminaire, indique que cette demande, après pondération de l'ensemble des critères, devrait être refusée.

Madame Esther Poiré, directrice adjointe par intérim, secteur hydraulique et industriel au ministère de l'Environnement du Québec, confirme que la réserve d'eau pour la prévention des incendies, aménagée sur le lot de la Municipalité, ne constitue pas un ouvrage de captage d'eau souterraine et n'est pas assujettie

au Règlement sur le captage des eaux souterraines. Par conséquent, cet aménagement ne nécessite pas l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Monsieur Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux et monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet, accusent réception de la résolution portant le numéro 2004-08-09, concernant la représentativité du Conseil d'administration du Centre de santé et des services sociaux de Montmagny-L'Islet.

Le rapport annuel de la MRC de Montmagny est déposé au Conseil municipal.

05. Présentation et adoption des comptes

04-10-07 Présentation et adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Joël Bernier

Et unanimement résolu

Que les comptes suivants soient payés :

Retenus à la source – part de l'employeur	
Québec:	2 742,70
Canada :	1 699,21
Télus	255,71
Les Entreprises Gilbert Cloutier Inc.	6 763,47
Auberge des Dunes	281,13
Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues Inc.	35,20
Laboratoire de l'Environnement LCQ Inc.	170,82
StereoPlus, Léonard Chabot Inc.	28,76
Bossé & Frère Inc.	62,84
Commission des Transports du Québec	57,00
Centre de service François Côté Enr.	253,64
Groupe Dynaco	480,03
Hélène Painchaud	14,00
Jacques André Roy	36,21
Mélanie Dugal, Steeve Rouillard	62,50
Andréanne Guimont	20,00
Clôture Alpha Inc.	230,71
Gaudreau portes et fenêtres Inc.	109,85
Épicerie Michel Gagné	553,48
Réal Roy	517,61
Michel Gagné	1 250,00
Maire	466,64
Secrétaire	1 803,00
Total	17 894,51

Adopté.

06. Poste d'accueil pour le camping municipal

04-10-08 Aménagement d'un poste d'accueil pour le camping municipal

Considérant que, suite à la visite de nos installations pour le programme de classification des établissements de camping, il est recommandé d'aménager un poste d'accueil au camping municipal ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

D'utiliser une partie du garage municipal afin d'y aménager un poste d'accueil pour le camping municipal.

Adopté.

07. Ventilateurs pour le gymnase

Monsieur le maire mentionne qu'il a demandé à l'entreprise Robert Corbin et Fils Inc. de soumettre une évaluation pour l'installation de quatre (4) ventilateurs avec grillage de protection et un contrôle à vitesse variable ainsi que l'installation d'une prise pour une table chaude. Suite à une discussion, les conseillers décident d'attendre à l'an prochain pour l'installation des ventilateurs mais d'effectuer les autres travaux.

04-10-09 Installation électrique

Considérant que l'installation électrique pour le bon fonctionnement d'une table chaude est inadéquate et que cette dernière sert à la collectivité principalement lors de la Vente des Âmes ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Joël Bernier

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

De confier à Robert Corbin & Fils Inc. l'installation d'une prise 240V avec un câble de 20 pieds pour raccorder la table chaude.

Adopté.

08. Chauffeur pour l'épandeur d'abrasif

04-10-10 Embauche d'un chauffeur pour l'épandeur d'abrasif

Considérant que la Municipalité a reçu deux candidatures pour le poste de chauffeur pour l'épandeur d'abrasif soient : madame Denise Vézina et monsieur Frédéric Poulin ;

Considérant que les membres du Conseil ont pris en considération l'expérience antérieure de ces deux candidats ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues embauche monsieur Frédéric Poulin à titre de chauffeur de l'épandeur d'abrasif aux conditions énoncées dans l'offre d'emploi.

Adopté.

09. Salle de conférence

Monsieur le maire fait part aux conseillers des démarches entreprises auprès de monsieur Sébastien Castillo, décorateur, pour l'aménagement d'une salle de conférence pour des minis-congrès. Le projet d'aménagement proposé se chiffre à 21 500 \$, taxes en sus. Suite à cette proposition, monsieur le maire demande aux conseillers quelle option ils choisissent à savoir : conserver au local sa vocation communautaire ou le transformer en salle de conférence. Après discussion, les membres du Conseil mandatent monsieur le maire pour, dans un premier temps, trouver des commanditaires et, suite au résultat de cette démarche, une décision sera prise concernant ce projet.

10. Incendie

Monsieur Christian Vinet mentionne que suite à la fermeture de l'usine Whirpool de Montmagny, la ville a offert gracieusement quelques équipements à la Municipalité.

Le dossier pour l'inspection des bâtiments suit son cours.

Monsieur le maire indique que l'entente avec le ministère des Transports du Québec pour l'utilisation du garage entrepôt à l'aéroport de l'Isle-aux-Grues devrait être signée prochainement. Pour la première saison, le Ministère défraiera le coût de l'électricité.

11. Activités du maire

Monsieur le maire dresse un bref compte-rendu des rencontres auxquelles il a assisté :

- Conseil des maires
- Rencontre des directeurs régionaux de la Société de la faune et des parcs du Québec.
- Accueil de monsieur Norbert Morin et des visiteurs dans le cadre de la campagne de financement de l'Association libérale de Montmagny-L'Islet.
- Rencontre au CLD pour traiter du dossier du transport.

Varia

a) Abris pour la neige

Monsieur le maire informe les membres du Conseil que des abris pour la neige seront installés aux deux entrées du Centre de la Volière.

b) Projet d'entente pour les passerelles d'embarquement au quai de l'Isle-aux-Grues

Monsieur le maire dépose un projet d'entente entre la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues et la Société des traversiers du Québec concernant les passerelles d'embarquement au quai de l'Isle-aux-Grues. Une copie de ce projet est remise aux conseillers.

c) Étude sur la "La valorisation de l'Isle-aux-Grues et l'amélioration du transport"

Les dernières modifications ont été apportées à l'étude effectuée par Zins Beuchesne & Associés. Celle-ci sera présentée le 2 novembre prochain, au centre de la Volière, à 9h00.

d) Fauchage des bords de chemins

Monsieur Michel Rousseau demande que les bords des chemins soient fauchés. Les membres du Conseil conviennent de confier ce travail à monsieur Clément Normand.

e) Demande de licence ou de permis

Pour faire suite à une lettre de la Régie des alcools et des courses du Québec concernant une demande déposée de licence ou de permis par madame Marie-France Bernier du Café aux Quatre Vents, monsieur le maire mentionne que lors de l'entente intervenue entre madame Marie-France Bernier, monsieur Gaston Robin et la Municipalité qui est propriétaire de l'immeuble, les locataires s'engageaient à servir le menu proposé et il n'était nullement question de boisson alcoolisée. Considérant que l'immeuble appartient à la Municipalité, le faible coût du loyer et le fait que la Municipalité aurait dû être avertie de cette démarche, le Conseil municipal refuse cette demande. Une lettre sera adressée à la Régie des alcools et des courses du Québec afin de faire part de cette décision.

13. Période de questions

14. Levée de la séance

04-10-11 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la séance ordinaire du Conseil soit levée à 22h10, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, sec.-trés.